



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**Exercice clos le 31 décembre 2017**

—

ADN-FC

Association

Siège social Home d'Affaires de La Jonxion – 1 avenue de la Gare TGV – 90400 Meroux

Aux Membres du Conseil d'administration de l'Association ADN-FC,

## | OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ADN-FC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

## | FONDEMENT DE L'OPINION

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## | JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## | VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Membres du Conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

## | RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## | RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Belfort, le 8 juin 2018

SARL FCRC  
Mathieu François OROSCO  
Commissaire aux Comptes

## ANNEXE

### DESCRIPTION DETAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## Bilan actif 2017



BILAN	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets et droits assimilés	4 218	4 218	0	0
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Autres immobilisations corporelles	150 939	79 092	71 847	88 245
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	35 521	0	35 521	35 521
Autres immobilisations financières	400	0	400	400
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>191 079</b>	<b>83 310</b>	<b>107 769</b>	<b>124 167</b>
<b>Stocks</b>				
<b>Créances</b>				
Autres créances	98 353	0	98 353	198 913
<b>Divers</b>				
Disponibilités	459 734	0	459 734	438 243
Charges constatées d'avance	16 956	0	16 956	17 767
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>575 043</b>	<b>0</b>	<b>575 043</b>	<b>654 922</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>766 122</b>	<b>83 310</b>	<b>682 811</b>	<b>779 088</b>

31/12/2017

Bilan passif 2017



BILAN	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
<b>PASSIF</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	6 206	6 206
Autres réserves	259 502	232 558
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>68 776</b>	<b>26 945</b>
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>334 484</b>	<b>265 708</b>
Fonds associatifs avec droit de reprise		
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES</b>	<b>334 484</b>	<b>265 708</b>
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	123 809	134 082
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>123 809</b>	<b>134 082</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	63 387	80 128
Dettes fiscales et sociales	161 132	299 170
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	0	0
Produits constatés d'avance	0	0
<b>DETTES</b>	<b>224 518</b>	<b>379 298</b>
Ecart de conversion - Passif		
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>682 811</b>	<b>779 088</b>

31/12/2017

compte de résultat 2017



COMPTE DE RESULTAT	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	Variation	%
Prestations de services				
Produits des activités annexes				
Subventions d'exploitation	1 285 559	1 426 248	-140 689	-9,86
Reprises et Transferts de charge	12 252	10 251	2 001	19,52
Autres produits	1	234	-234	-99,65
Cotisations	3 870	31 885	-28 015	-87,86
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 301 682</b>	<b>1 468 618</b>	<b>-166936,47</b>	<b>-11,37</b>
Autres achats non stockés	6 859	9 103	-2 245	-24,66
Charges externes	293 488	351 138	-57 650	-16,42
Impôts et taxes	61 272	106 489	-45 217	-42,46
Salaires et Traitements	588 614	652 538	-63 924	-9,80
Charges sociales	258 881	278 459	-19 578	-7,03
Amortissements et provisions	18 749	46 764	-28 016	-59,91
Subventions accordées par l'association				
Autres charges	2	431	-430	-99,63
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>1 227 863</b>	<b>1 444 922</b>	<b>-217 059,52</b>	<b>-15,02</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>73 819</b>	<b>23 696</b>	<b>50 123</b>	<b>211,53</b>
Produits financiers	2 137	4 107	-1 971	-47,98
Charges financières	3	2	1	38,22
<b>Résultat financier</b>	<b>2 134</b>	<b>4 105</b>	<b>-1 972</b>	<b>-48,03</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>75 952</b>	<b>27 801</b>	<b>48 151</b>	<b>173,20</b>
Produits exceptionnels		340	-340	-100,00
Charges exceptionnelles	6 790		6 790	
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-6 790</b>	<b>340</b>	<b>-7 130</b>	<b>-2098,23</b>
<b>Impôts sur les sociétés</b>	<b>386</b>	<b>1 196</b>	<b>-810</b>	
<b>EXCEDENT OU PERTE</b>	<b>68 776</b>	<b>26 945</b>	<b>41 832</b>	<b>155,25</b>



## 1. Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2017 s'inscrit dans la continuité de l'année 2016 en matière d'activité économique de l'Agence avec quelques dépenses en moins qui avaient marquées l'actualité de l'année précédente (lancement de la marque de territoire ou développement d'outils spécifiques aux besoins de l'Agence comme VisAdn).

C'est au niveau social que la plus importante mutation de l'Agence a eu lieu. Avec l'arrêt du financement par la Région du dispositif Prisme au 31 décembre 2017 et sans offre de transfert de tout ou partie des deux emplois concernés vers l'AER comme il nous l'avait été indiqué début 2017, le Directeur a accompagné l'adaptation RH du périmètre de l'Agence comme validé par le Conseil d'Administration de juin 2017. Laurent Zindel a quitté l'Agence au 31 décembre 2017 et son partenaire dans le cadre du dispositif Prisme nous a annoncé également son intention de voguer vers d'autres challenges industriels dans le même espace temporel.

## 2. Règles et méthodes comptables

### 2.1. Méthode générale

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables, indépendance des exercices.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n° 2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n° 99-01 du 16 février 1999 défini par le Comité de Réglementation Comptable.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- ▶ **Immobilisations corporelles et incorporelles** : elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- ▶ **Amortissements** : ils sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue.
  - Logiciel : 12 mois
  - Installation : de 5 à 10 ans
  - Matériel de bureau et informatique : de 1 à 4 ans
  - Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage.

- ▶ **Provisions pour risques et charges** : conformément au règlement CRC2000-06 appliqué à partir du 1/1/2002, les provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est considéré comme certain ou probable et qu'il peut être estimé d'une manière suffisamment fiable.

### 2.2. Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.



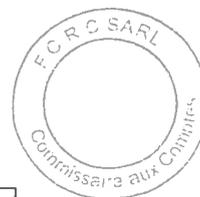
### 3. Notes sur le bilan actif

#### Actif immobilisé : mouvements de l'exercice

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisation Incorporelles	4 218			4 218
<b>Total immob. incorporelles</b>	<b>4 218</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 218</b>
Inst. gen. Agencement inst divers	41 909			41 909
Mat. de transport	27 600			27 600
Mat. de bureau & informatique	35 972	1 788	660	37 100
Mobilier	40 850			40 850
Matériel divers	2 918	563		3 481
<b>Total immob. corporelles</b>	<b>149 249</b>	<b>2 351</b>	<b>660</b>	<b>150 940</b>
Participations	35 521			35 521
Cautions versées	400			400
<b>Total immob. Financières</b>	<b>35 921</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>35 921</b>
<b>Total immobilisations</b>	<b>189 388</b>	<b>2 351</b>	<b>660</b>	<b>191 079</b>

#### Amortissements

Amortissement & provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisation Incorporelles	4 218			4 218
<b>Total immob. incorporelles</b>	<b>4 218</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 218</b>
Inst. gen. Agencement inst divers	7 132	4 742		11 874
Mat. de transport	27 600			27 600
Mat. de bureau & informatique	18 498	8 836	660	26 674
Mobilier	6 209	4 229		10 438
Matériel divers	1 564	942		2 506
<b>Total immob. corporelles</b>	<b>61 003</b>	<b>18 749</b>	<b>660</b>	<b>79 092</b>
<b>Total amortissements</b>	<b>65 221</b>	<b>18 749</b>	<b>660</b>	<b>83 310</b>



## Créances

Créances	Montant brut	échéance à moins d'un an	échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres			
Créances client et comptes rattachés			
Créances de l'actif circulant	98.353	98.353	
Autres			
Charges constatées d'avance	16.956	16.956	
<b>TOTAL</b>	<b>115.309</b>	<b>115.309</b>	
(1) Prêt accordés en cours d'exercice			
Prêt récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

Subvention CCST	1.500
Subvention PMA	27.500
Subvention Région	67.600
<b>TOTAL</b>	<b>96.600</b>

## Charges constatée d'avance

abnt eudonet(10 utilisateurs) du 30/3/17 au 29/03/18	1 382,00
contrat assistance performance : 1-1 au 31/5/18	166,00
ITBS garantie 5 ans du 1/1/2016 au 31/5/2020	230,00
ass. vehicules DJ-804-QQ : 1/1-31/08/18	454,00
ass. vehicules ER-208-AR : 1/1-6/10/18	477,00
ass. Multirisque : 1/1-30/06/18	462,00
ass. vehicules DF-427-WE : 1/1-30/04/18	193,00
ass. vehicules DF-441-WE : 1/1-30/04/18	194,00
usine nouvelle abnt 2018	299,00
Carte fracas 2018	202,00
Endpoint Protection : 1/7/16 au 30/6/18	246,00
loyer 1er trim 2018	11 078,15
prov /charges 1er trim 2018	684,84
abnt module eudo-import : 5/12/17 -4/12/18	888,00
<b>TOTAL</b>	<b>16 955,99</b>



#### 4. Note sur le bilan passif

##### Provision pour risques et charges

Rubriques	Provisions à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Provision à la clôture
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	134 082		10 273	123 809
<b>TOTAL</b>	<b>134 082</b>	<b>0</b>	<b>10 273</b>	<b>123 809</b>

##### Engagement de retraite provisionné

Le total de l'engagement au titre des IFC s'élève à 123.809€

Description des méthodes actuarielles et principales hypothèses économiques retenues :

- Taux d'actualisation : 1,30% en 2017 (rappel 2016 : 1,31%)
- Taux d'évolution des rémunérations : 1.5 %
- Départs des salariés en application de la loi Fillon
- Rotation du personnel sur la base d'un taux probable de sortie de 2%.

##### Etat des dettes

Dettes	Montant brut	échéance à moins d'un an	échéance à plus d'un an
Emprunts obligataires convertibles (1)			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts (1) et dettes auprès des établissements de crédit dont : - à 2 ans au maximum à l'origine - à plus de 2 ans d'origine			
Emprunts et dettes financières divers (1)			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	63.387	63.387	
Dettes fiscales et sociales	161.132	161.132	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL</b>			
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice			
Emprunts remboursés en cours d'exercice			



### Charges à payer

Fournisseurs, factures non parvenues	20 489
Dettes pour congés payés avec charges	93 889
Dettes pour aménagement temps de travail avec charges	8 972
Charges à payer de formation continue	5 051
Personnel autres charges à payer avec charges sociales et fiscales	1 412
<b>TOTAL</b>	<b>129 813</b>

### Produits constatés d'avance

Néant

### 5. Notes sur le compte de résultat

#### Ventilation des produits d'exploitation

Ventilation subventions	2017	2016	2015
SUBV. GRAND BELFORT	550 224	695 408	1 174 368
SUBV. CONSEIL GENERAL			50 000
SUBV.PMA	550 000	550 000	300 000
SUBV. CONSEIL REGIONAL	142 600	150 000	75 000
SUBV. PILE	735	840	630
SUBV. AEROPARC			13 500
SUBV. CCST	30 000	30 000	28 500
SUBV. CCVS	10 000		
SUBV. ORGANISMES SOCIAUX	2 000		
<b>TOTAL A</b>	<b>1 285 559</b>	<b>1 426 248</b>	<b>1 641 998</b>

Ventilation autres produits	2017	2016	2015
Adhésions	3 870	31 885	13 269
Produits div. de gestion	1	234	
Produits sur exercices antérieurs			
<b>TOTAL B</b>	<b>3 871</b>	<b>32 119</b>	<b>13 269</b>

Ventilation reprises et transferts	2017	2016	2015
REP/ PROVISION RISQUE ET CHARGES	10 273		60 321
TRANSFERT DE CH EXPLOIT	1 979	10 251	47 630
<b>TOTAL C</b>	<b>12 252</b>	<b>10 251</b>	<b>107 951</b>

<b>Cumul A + B + C</b>	<b>1 301 682</b>	<b>1 468 618</b>	<b>1 763 218</b>
------------------------	------------------	------------------	------------------

Remarque : Les années 2015 et 2016 ne peuvent être comparées en raison du transfert d'activité de l'ADU à l'ADNFC le 01/07/2015.



### Ventilation de l'effectif

Catégorie	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	9,2	
Employés	2	
Contrat professionnalisation	1	
<b>TOTAL</b>	<b>12,2</b>	<b>0</b>

### 6. Autres informations

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 204.579 € en 2017.